

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2024-06(FIN)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU BUREAU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt-quatre et le 25 janvier, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Date de convocation : 5 janvier 2024

Nombre d'élus en exercice : 5

Présents : 5

Absents : 0

Votants : 5

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Etaient présents : Madame Patricia PAUL, 1^{ère} vice-présidente ; Monsieur Claude BONDIL, 2^{ème} vice-président ; Monsieur Maurice JAYET, 3^{ème} vice-président, Madame Laurie SARDELLA, membre du Bureau

Objet : Demande de subventions au titre du Fonds vert - Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires

Le président expose :

Le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires vise à apporter un soutien financier aux politiques et aux actions de prévention que mènent les collectivités territoriales, pour amplifier l'efficacité de la politique publique de prévention des incendies de forêt et de végétation.

Les projets financés permettront une meilleure préparation des territoires et une meilleure protection des personnes et des biens contre les incendies de forêt et de végétation.

Les actions soutenues auront pour effet d'améliorer la connaissance des risques, la prévention des feux dans les massifs forestiers, la protection des zones habitées situées dans des zones de risque sur le territoire métropolitain et d'outre-mer.

Le service départemental d'incendie et de secours des Alpes de Haute-Provence pourrait être éligible sur plusieurs items et en particulier :

Axe 1 : Renforcer la performance environnementale :

Le SDIS 04 pourrait y prétendre en changeant l'ensemble des luminaires de la caserne de Digne les Bains (Etat Major) par de l'éclairage basse consommation. Le montant estimatif hors taxes de cette opération est de 65 000 euros.

Axe 2 : adaptation des territoires au changement climatique :

Le SDIS 04 pourrait y prétendre en s'équipant de moyens d'intervention (lots inondation) permettant de réduire la vulnérabilité des personnes et des biens. Cette opération consiste à acquérir des paniers transportables avec le matériel nécessaire. Le montant estimatif hors taxes de cette opération est de 25 000 euros.

D'autre part, face à la problématique des économies d'eau potable, le SDIS envisage :

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20240125-B_D_2024_06-DE
Date de télétransmission : 07/02/2024
Date de réception préfecture : 07/02/2024

- d'aménager un camion dévidoir hors route avec des tuyaux d'alimentation afin d'intégrer dans la stratégie de lutte contre les incendies l'utilisation des eaux brutes. Le montant estimatif hors taxes de cette opération est de 90 000 euros.

- d'aménager un camion dévidoir léger avec tuyaux d'alimentation et motopompe pour le secteur de la vallée de l'Ubaye. Le montant estimatif hors taxes de cette opération est de 40 000 euros.

➤ item A6 : opérations d'investissement contribuant à la stratégie d'attaque des feux naissants,

Le SDIS 04 pourrait y prétendre à travers l'acquisition de deux camions citerne feux de forêts légers destinés aux patrouilles préventives, à l'attaque de feux naissants et aux interventions de feux d'espaces naturels en zone péri-urbaine. Le montant estimatif hors taxes de cette opération est de 125 000 euros.

➤ item A9 : investissement dans des systèmes de détection précoce des départs de feux.

Le réseau de caméras de surveillance et de détection des feux naissants est visualisé en permanence au CTA/CODIS. Afin d'améliorer la lisibilité des données, il est envisagé de doter la salle opérationnelle de 4 postes informatiques nouvelle génération avec écrans grande résolution. D'autre part, afin d'analyser les enjeux liés aux départs de feux précoces et de mesurer les moyens à engager, il est nécessaire de se doter d'une nouvelle version de logiciel de cartographie pour la salle opérationnelle. Le montant estimatif hors taxes de cette opération est de 41 000 euros.

Monsieur le préfet procédera à la sélection des projets lauréats.

Il est demandé au Bureau de bien vouloir en délibérer et d'autoriser annuellement son Président à :

- Solliciter l'aide du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires,
- Signer la lettre d'engagement,
- Déposer et signer les documents de demandes de subventions,
- Demander éventuellement les demandes de prorogations si nécessaire,
- Engager les dépenses et encaisser les recettes.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau ont adopté ce rapport à l'unanimité, le jour, mois, an que ci-dessus.

Le président du Conseil d'administration



Jean-Claude CASTEL